**SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE**

**SAISON 2019-2020**

Cher(e) athlète ,

Vous êtes inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégories séniors, élites ou relèves. Cela implique l’obligation d’effectuer un suivi médical réglementaire défini par le ministère des sports et la commission médicale de la FFTDA (Arrêté du 13 juin 2016 sur les Articles L.231-2 à L.231-6).

Le dossier ci joint vous permettra de réaliser les examens médicaux obligatoires.

**REALISATION DES EXAMENS** : **AVANT LE 01 MARS 2020**

**PROCEDURE A SUIVRE** :

1/ Remplir les questionnaires ci-joint :

Les questionnaires diététique, psychologique et surentrainement que vous trouverez en pièce jointe (Annexe 2-3-4) sont à remplir par vos soins avant votre consultation chez le médecin du sport qui devra y apposer sa signature lors du rendez-vous. Le questionnaire SCAT 5 (Annexe 5) est à remplir avec le médecin UNE FOIS PAR CARRIERE.

2/ Prendre rendez-vous auprès d’un médecin du sport pour réaliser :

* Un examen médical **UNE FOIS PAR AN** comprenant :
* Un examen clinique complet avec interrogatoire et vérification des vaccins
* Un entretien psychologique (pouvant être réaliser par le médecin) visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
* Un bilan diététique et conseils nutritionnels
* La recherche indirecte d’un état de surentrainement via un questionnaire
* Le questionnaire SCAT 5 doit être rempli **UNE FOIS PAR CARRIERE** à l’entrée en pôle ou sur les listes (si cet examen a été réalisé l’année dernière 2018-2019, vous n’avez donc pas besoin de le refaire cette année).

IMPORTANT : Ce questionnaire SCAT 5 est habituellement utilisé dans le suivi des commotions cérébrales. Dans notre cas nous l’utilisons en prévention. C’est pourquoi le questionnaire SCAT 5 doit être rempli même si le sportif n’a jamais eu de commotion cérébrale, afin de nous servir de référence dans le cas où une commotion surviendrait durant la carrière.

* Un ECG de repos **UNE FOIS PAR AN**

3/ Présentez à votre médecin du sport la lettre de recommandations médicales que vous trouverez en page suivante.

4/ Envoyer les documents comme précisé ci-dessous avant le 01 mars 2020.

L’inscription sur les listes dépend de la bonne réalisation de ces examens et du respect des délais imposés. Elle peut vous être refusée si les examens ne sont pas à jour.

**LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE** :

1/ Dossier médical complet comprenant l’examen clinique, les questionnaires de psychologie, de diététique, de surentrainement, l’ECG et le SCAT 5 (Annexe 1-2-3-4 et 5)

2/ La facture pour le remboursement avec le nom de l’athlète et la mention de la personne à rembourser (médecin ou athlète)

**TARIF ET REMBOURSEMENT DES EXAMENS**

1/ Tarif : Taux de remboursement de la visite médicale (ECG compris) : **60 euros.**

La FFTDA prend en charge les examens médicaux pour les sportifs inscrits sur les listes.

2/ Remboursement : DEUX POSSIBILITES :

* Vous réglez le médecin :
* Vous envoyez votre dossier médical complet (Annexes 1-2-3-4-5) à la FFTDA
* Vous demandez le remboursement à la FFTDA en joignant la feuille de remboursement ci-jointe prévue à cet effet.
* Vous ne réglez pas votre médecin :
* Vous envoyez seulement votre dossier médical complet (Annexes 1-2-3-4-5) à la FFTDA
* Le médecin enverra la feuille de remboursement à la FFTDA qui le paiera directement

ATTENTION : dans ces deux cas le remboursement se fait seulement à la réception de la feuille de remboursement correctement remplie ET du dossier médical complet. N’oubliez pas de joindre un RIB pour le remboursement par virement bancaire et/ou une adresse pour le remboursement par chèque.

**Le sportif ne doit pas présenter sa carte vitale lors des visites chez les différents praticiens.**

3/ Envoi des résultats et de la feuille de remboursement

* Par mail : assistante.dtn@fftda.fr

**POINTS IMPORTANTS**

* Les examens sont à réaliser avant le 01 mars 2020.
* Dans le cas où le sportif reçoit un examen à faire « mais déjà réalisé dans l’année », prenez contact avec la responsable du suivi médical Sarah Hamaïli.
* Un sportif faisant des examens en double ou non demandé par la fédération ne sera pas remboursé.
* Le sportif doit présenter la lettre de recommandation médiclae à son médecin du sport qui fera l’examen.
* Le questionnaire SCAT 5 est à réaliser une fois par carrière seulement.
* Le sportif doit se rendre à la visite médicale avec son **carnet de vaccination**.
* Le sportif doit **TOUJOURS** garder une copie des examens réalisés.
* La non réalisation des examens obligatoires peut entrainer des sanctions de la part de la fédération.
* Le sportif **NE DOIT PAS PRESENTER SA CARTE VITALE**. Ce sont des examens obligatoires mais non remboursés par la sécurité sociale. C’est la FFTDA qui prend en charge les frais.

**FEUILLE DE REMBOURSEMENTS 2019-2020**

Suivi médical réglementaire SHN taekwondo

NOM et PRENOM du sportif \*:

Adresse \*:

Téléphone\* :

Club\* :

Date \* :

(\* mentions obligatoires)

ATTENTION CET ACTE MEDICAL N’EST PAS PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE.

LA CARTE VITALE NE DOIT PAS ETRE PASSEE.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date de l’examen | Examen | Prix en euros |
|  | Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant * Un examen clinique et un interrogatoire
* Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
* Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
* La recherche d’un surentrainement via un questionnaire
 |  |
|  | Un ECG de repos |  |
|  | **TOTAL** |  |
|  | **MONTANT REMBOURSE PAR LA FEDERATION** | **60 euros** |

**Merci de joindre un RIB pour le paiement par virement ou une adresse postale pour l’envoi du chèque**

**Merci de nous préciser le nom de la personne à rembourser (médecin ou sportif) en cochant ci-dessous:**

|  |  |
| --- | --- |
| Médecin |  |
| Sportif |  |

|  |
| --- |
| Nom et Signature du médecin avec tampon |
|  |

Cette feuille est à retourner accompagnée du dossier médical complet à Sarah Hamaili par mail : assistante.dtn@fftda.fr

**LETTRE DE RECOMMANDATION MEDICALE**

**A ADRESSEE AU MEDECIN EFFECTUANT LE SUIVI MEDICAL DU SPORTIF**

Chère consœur, Cher confrère

Merci de porter une attention toute particulière à ce courrier dont l’objectif est de vous sensibiliser aux spécificités médicales des athlètes pratiquant le taekwondo.

Les nouveaux textes réglementaire n’imposent plus de suivi biologique, épreuve d’effort ou échographie cardiaque. Néanmoins, à la suite de votre entretien, de votre examen clinique et des résultats des 3 questionnaires (surentrainement, psychologique, et diététique), vous pouvez prescrire en cas d’anomalie ou de suspicion de pathologie les examens complémentaires que vous jugerez nécessaire. Ces examens rentreront alors dans le cadre de la couverture assurantielle et seront remboursables au titre maladie par la sécurité sociale.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les risques:

* Liés à un régime sévère (dans le cas d’une catégorie de poids située trop en dessous du poids de forme) et ce surtout chez les jeunes en période de croissance.
* De commotion cérébrale qui existe au taekwondo par coups de pied à la tête. En prévention, le questionnaire SCAT 5 est à réaliser UNE FOIS PAR CARRIERE. Il est important d’avoir un questionnaire de base, en cas de commotion cérébrale les tests pourront ainsi être comparés.
* Le suivi des commotions cérébrales est détaillé dans le règlement médical de la fédération disponible sur internet.

Confraternellement

La commission médicale de la FFTDA